



Le Comité des Forêts se développe en créant de nouveaux partenariats

Depuis déjà plusieurs années, le Comité des Forêts a instauré des partenariats destinés à offrir à ses adhérents qui le souhaitent (cela souvent pour un besoin ponctuel), une introduction auprès de sociétés ou de personnes spécialisées dans un domaine qui n'est pas dans la compétence de nos experts forestiers ou que ces derniers ne souhaitent pas traiter directement eux-mêmes.

Le choix de ces conseils s'est porté évidemment sur des acteurs bien connus par le Comité, comme dans le passé avec :

- Pierre de Waziers (Environnement Aménagement Carrières et Matériaux (EACM, www.eacm.fr) pour traiter de problèmes liés à une exploitation de carrière.
- Vincent Vignon (Office du Génie Climatique ; www.oge.fr) pour répondre à des questions relevant de la gestion des milieux naturels ou conduire une étude d'impact environnemental dans le cas par exemple de la création d'une route forestière en envisageant les mesures compensatoires à mettre en œuvre.
- Thierry de Lignerolles (Banque Neufliège OBC, www.neufliègeobc.fr) pour des aspects concernant la gestion financière patrimoniale.

Les partenariats cités sont toujours actifs.

Rappelons également les liens particuliers qui nous lient à Forêt Patrimoine (www.forêt-patrimoine.com ; Benoît Loiseau) en matière de recherche de propriété forestière, de cession ou d'acquisition de massifs.

Pour répondre aux évolutions récentes qui concernent directement ou indirectement la propriété forestière, il a été décidé d'en créer de nouveaux avec différentes finalités :

- **Accueillir au sein du Comité des propriétaires d'un nouveau type, venus à la forêt à travers des fonds forestiers.**

Nous avons déjà la chance d'avoir France Valley (france-valley.com) à travers son créateur Arnaud Filhol, comme membre actif au sein du Comité.

Un nouveau partenariat avec un gestionnaire de fonds, qui intervient sur des projets de plus petite taille, a été mis en place avec EpicureAM (epicuream.fr)

L'intérêt de ce développement pour le Comité est multiple et se retrouve notamment lors de l'acquisition de massifs forestiers pour les missions confiées à nos experts, et à travers les conseils que peuvent apporter ces sociétés en gestion patrimoniale au-delà de l'investissement forestier.

- **Être accompagné par un conseil qualifié et indépendant pour analyser et apprécier des projets de développement annexes à l'exploitation sylvicole :**

Deux partenariats ont été ainsi contractés :

. L'un avec Antoine Mugnier dont la société Agro Energie Conseil (AEC ; www.agroenergie.fr) peut apporter à l'adhérent au Comité une assistance à la maîtrise d'ouvrage notamment pour des projets de développement d'énergie renouvelable s'appuyant sur l'énergie photovoltaïque, la méthanisation ou la cogénération à partir de la biomasse.

. L'autre pour avec Georges Pottecher (société Forestys ; www.forestys.fr) pour étudier sur une propriété donnée, le choix des essences pour un reboisement ou un enrichissement en intégrant les projections en matière d'évolutions climatiques et l'éligibilité du projet à des aides publiques.

- **Suivre et s'impliquer dans la recherche-développement sur des outils susceptibles d'avoir rapidement des applications dans la gestion forestière telle que la télédétection :**

. Un partenariat a été signé avec la jeune société Kanop (www.kanop.io) qui développe des logiciels à partir d'images satellites et utilise l'intelligence artificielle, avec pour but de produire des inventaires forestiers de grande précision, capable de suivre l'impact climatique sur des peuplements.

Ces partenariats sont faits pour être activés par tout adhérent qui le souhaite (en contactant soit le Comité soit directement la structure concernée), en rappelant que le principe de ces partenariats est d'être sans exclusivité de façon à laisser la liberté à chaque adhérent du choix de son conseil.

Enfin, la captation carbone et la biodiversité ainsi que leur valorisation possible pour le propriétaire forestier, sont des sujets sur le suivi desquels le Comité s'investit, en rappelant d'ailleurs qu'un de nos adhérents, Matthieu de Lesseux, a créé et développé une méthodologie très qualitative (à travers sa société La Belle Forêt) devant permettre des transactions de gré à gré portant sur des crédits carbone, le propriétaire forestier étant le vendeur.